

SMDSM CGO

Annexe II de l'arrêté du 08 février 2016 relatif à la délivrance du Certificat Restreint d'Opérateur

Horaires d'enseignement

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation pratique
Module CGO		
Cadre réglementaire du service mobile maritime	35 h	35 h
Identification des stations radio		
Ouvrages et documents		
Le principe des radiocommunications maritimes – Le principe de fonctionnement des équipements		
Les équipements du SMDSM - Connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements		
Autres équipements		
La recherche et le sauvetage		
Systèmes de comptes rendus des navires		
Utilisation de l'anglais		
Correspondance publique		
<i>Total module CGO</i>		
TOTAL FORMATION « CERTIFICAT GENERAL D'OPERATEUR » (évaluations comprises)	70 h	

Annexe III

Conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du Certificat Général d'Opérateur

L'évaluation nécessaire à l'acquisition du module conduisant à la délivrance du certificat général d'opérateur (CGO) dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe III est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module CGO			
Connaissance des caractéristiques de base du service mobile maritime, du service mobile maritime par satellite, des équipements d'une station de navire SMDSM, et des procédures d'exploitation Connaissance des procédures de correspondance publique et des principes de tarification (série de questions simples sur l'ensemble du programme et une question d'approfondissement sur un aspect particulier du SMDSM)	2	Une épreuve écrite en cours de formation ⁽¹⁾	2 h
Langue anglaise (aptitude à communiquer en anglais en utilisant les phrases normalisées OMI et en respectant les règlements de l'UIT)	2	Une épreuve pratique en cours de	30 min.
Connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM	4	Une épreuve pratique en cours de	

⁽¹⁾ ces épreuves doivent porter sur l'ensemble des notions abordées et permettre de vérifier que le candidat a atteint la norme de compétence requise.. Elles sont organisées en fin de formation.

⁽²⁾ l'épreuve de langue anglaise et l'épreuve de connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM se déroulent simultanément lors d'exercices de mise en situation.

Toutes les épreuves sont notées de 0 à

20. Sont éliminatoires :

- à l'épreuve écrite, toute note inférieure à 8 ;

à chacune des épreuves pratiques, toute note inférieure à 12.